© Département de Vaucluse

VAUCLUSE.FR

Les dates clés de

l'histoire du

département du Vaucluse

1790 - Adoption des décrets de la loi du 22
décembre 1789 créant les départements

1791 - Vote de la réunion des États pontificaux à la France

1793 – Naissance officielle du département du Vaucluse

1800 – Chaque département se voit doté d’un préfet

1848 – Élection des conseillers généraux au suffrage universel

1871 – Le département devient une collectivité territoriale

1982-2008 – Les lois de décentralisation accordent une autonomie sans précédent aux départements et élargissent leurs compétences

2015 - Le Conseil départemental (et non plus le conseil général) dirige le Département. Cette assemblée est composée de conseillers départementaux (et non plus des conseillers généraux).

La durée du mandat d’un Conseiller départemental est, comme pour les anciens conseillers généraux, de six ans. Mais, tous les sièges d’un Conseil départemental sont renouvelés en même temps alors que les conseils généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans. Pour la première fois, les élections départementales ont lieu dans tous les cantons concernés.

Suite au redécoupage des cantons, défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014, le Vaucluse compte 17 cantons (au lieu de 24 précédemment). Le redécoupage s’accompagne d’un nouveau mode de scrutin, majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale élit deux Conseillers départementaux avec un binôme obligatoirement composé d’un homme et d’une femme. 34 Conseillers départementaux siègent dorénavant à l’Assemblée départementale.

Le mode de scrutin se déroulent au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale élit deux conseillers départementaux, ce binôme est obligatoirement composé d’un homme et d’une femme.

La carte du Vaucluse de
Cassini (1790)

41

présidents

depuis
1793

41 Présidents se sont
succédé, nommés ou élus,
depuis la naissance du
département en 1793.

PRÉSIDENTS DATE

M. de Gérente

élu de l'an
VIII à 181

M. Sollier élu en 181

M. de Gérente élu en 181

M. de
Pontbriand

élu de 181
à 1822

M. de Cambis-
Lézan

élu en 182
et 1824

M. des Isnards
(Marquis)

élu en 182

L'histoire du département de Vaucluse
Les départements sont nés avec la Révolution française et le département du Vaucluse verra le jour en
1793.

EN SAVOIR PLUS

Vaucluse
Chargement...

.

© Département de Vaucluse

À l’origine, la
Révolution

française

En janvier 1790 le roi promulgue la loi du 22
décembre 1789 qui prévoit la division de la
France en départements, en lieu et place de
l’ancienne organisation du royaume.

Le 26 février 1790, l’Assemblée nationale constituante fixe à 83 le nombre des départements et détermine leurs limites respectives.

Un principe simple gouverne leur création : le chef-lieu doit être accessible des quatre coins du département en une journée de cheval.

À cette date, le Vaucluse n’existe pas encore…

Dès 1790, les deux États pontificaux d’Avignon et du Comtat Venaissin mettaient progressivement fin à la souveraineté du pape sur leur territoire.

En mars 1791 s’ouvrait à Avignon l’assemblée électorale du « département de Vaucluse ».

Après la consultation pendant l’été 1791 des communes du Comtat, réunie à Bédarrides dans l’église Saint-Laurent, elle votait du 18 au 26 août 1791 la réunion des États pontificaux à la France, que l’Assemblée nationale constituante proclamait par décret le 14 septembre 1791.

Ce vote est important car il est considéré comme le premier vote exprimant le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », ce qu’on a appelé plus tard le premier acte d’auto-détermination.

Au printemps 1793, Marseille prit la tête du mouvement fédéraliste contre la Convention, qui s’étendit rapidement dans la région ; pour y faire obstacle, s’appuyant sur le bastion fidèle constitué par Avignon, la Convention nationale décida de démembrer les Bouches-du-Rhône et la Drôme pour créer par décret du 25 juin 1793 un 87e département, auquel fut à nouveau donné le nom de Vaucluse.

C’est un Département singulier : il est nettement plus petit que les autres, il est étiré en biais (son chef-lieu est complètement décentré) et l’un de ses cantons, le canton de Valréas est enclavé depuis l’an VIII dans la Drôme.

1793 – 1982, deux siècles d’évolution

En 1800 sous Bonaparte, le Consulat créé le poste de Préfet. Ce dernier détient seul le pouvoir exécutif (celui de gérer la politique courante de l'État et de contrôler l'application de la loi). Le Conseil général n’est alors qu’une simple assemblée délibérante.

De 1800 à 1833 les conseillers généraux sont désignés par l’État. Ils seronté lus au suffrage universel à partir de 1848.

La loi du 10 août 1871 va plus loin et fait du Département une collectivité territoriale.

Le Président du Conseil général se voit alors confier une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental.

1982 : le tournant historique

M. de la Bastie
(Comte)

élu en 182

M. de Forbin
des Issards
(Marquis)

élu en 182

M. Reboul
(député)

élu en 182

M. de Forbin
des Issards
(Marquis)

élu en 182

pas de session 1830

M. de Gérente élu en 183

M. Morel élu en 183

M. de Gérente élu en 183

M. de Cambis-
d'Orsan

élu de 183
à 1847

M. Floret
Joseph

élu de 184
à 1851

M. Millet Jean-
Baptiste

nommé pa
décret en
1852
(décret du
20.08.185

M. Dupuis
François

élu de 185
à 1867

M. Nogent
Saint-Laurent

élu en 186
et 1869

M. Dupuy
Charles-Félix

élu de 187
à 1873

M.r Poujade
Cyprien

élu de 187
à 1877

M. Granier
Frédéric

élu en 187
et 1879

M. Pin Elzéard

élu de 188
à 1883

M. Fabre
Camille

élu de 188
à 1891

M. Delpech
Louis

élu en 189

M. Liotier Paul

élu en 189
et 1894

M. Guis Joseph élu en 189

M. Monition élu en 189

PRÉSIDENTS DATE

.

Ce n’est cependant qu’à partir des lois de décentralisation (1982) que le Département pourra

s’affranchir de la tutelle préfectorale (tutelle de l’État). Il se voit alors confier le pouvoir

exécutif et la gestion des finances du département (préparation et mise en œuvre de son budget).

Il est inscrit dans la loi que les collectivités territoriales s’administrent désormais « librement par des conseils élus disposant d’un pouvoir réglementaire pour l’exercice de leurs compétences ».

Le pouvoir exécutif du Préfet est ainsi transféré au Président du Conseil général (élu local).

Les conseils généraux deviennent des collectivités territoriales autonomes, dirigées par des élus, et libres de s’administrer pour exercer leurs compétences sur leur territoire.

De nouvelles compétences vont également leur être transférées par l’État, ouvrant la voie à un profond bouleversement de la répartition des pouvoirs entre État et collectivités locales.

2015 : Le Conseil général devient le Conseil départemental

Cette assemblée est composée de conseillers départementaux.

La durée du mandat d’un Conseiller départemental est, comme pour les anciens conseillers généraux, de six ans. Mais, tous les sièges d’un Conseil départemental sont renouvelés en même temps alors que les conseils généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans. Pour la première fois, les élections départementales ont lieu dans tous les cantons concernés.

Le nombre des cantons a été divisé par deux mais le nombre total d’élus ne change pas car, désormais, deux conseillers sont élus par canton.

Le mode de scrutin se déroulent au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale élit deux conseillers départementaux, ce binôme est obligatoirement composé d’un homme et d’une femme.

M. Lemoyne
Flavien

élu en 189

M. Guis Joseph

élu de 189
à 1905

M. Geoffroy
Joseph

élu en 190

M. Robinet
Gustave

élu de 190
à 1909

M. Appy Jean-
Pierre

élu en 191
et 1911

M. Maureau
Achille

élu de 191
à 1921

M. Fabre
Ulysse

élu de 192
à 1939

M. Biron
Gabriel

élu
d'octobre
1945 à 19

M. Martel
Charles

élu le 9 m
et réélu le
30.09.195

M. Niel Jules

élu le 17
octobre
1951

M. Garcin Jean

élu du 18
mars 197
1992

M. Deroudilhe
Régis

élu le 3 av
1992

M. Bérard
Jacques

élu le 27
mars 199

M. Haut
Claude

élu le 23
mars 200
réélu en
2004, 200
et 2011

M. Chabert
Maurice

élu le 2 av
2015

Madame
Santoni
Dominique

élue le 1e
juillet 202

PRÉSIDENTS DATE

.

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.